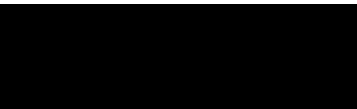




Le 2 novembre 2020

PAR COURRIEL



La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue par courriel le 2 octobre 2020 et pour laquelle nous vous avons transmis un accusé de réception le 5 octobre 2020. Votre demande est ainsi libellée :

«... j'aimerais obtenir:

1. La valeur totale des contrats attribués à CGI au cours de chacune des années 2017, 2018, 2019 et 2020 (à ce jour)
2. La valeur totale des contrats en T.I. attribués au cours de chacune des années 2017, 2018, 2019 et 2020 (à ce jour)
3. La liste des cinq plus importants bénéficiaires de contrats en T.I. au cours de chacune des années 2017, 2018, 2019 et 2020 (à ce jour) ainsi que la valeur totale de ces contrats pour chaque bénéficiaire »

D'abord, je vous informe que la Caisse respecte sa politique visant l'acquisition de biens et de services. Cette politique traite notamment de l'objectif de transparence dans les processus contractuels et le traitement intègre des fournisseurs.

En réponse à votre demande d'accès, vous trouverez ci-après les informations demandées pour les trois volets de votre demande d'accès à l'information.

Premier volet : CGI

Vous trouverez ci-dessous la valeur annuelle des contrats en T.I., attribués à CGI.

2017	2018	2019	2020 (au 30 septembre)
19 223 014 \$	22 291 086 \$	27 348 365 \$	18 843 971 \$

Deuxième volet : contrats informatiques

Vous trouverez ci-dessous la valeur annuelle des contrats en T.I.:

2017	2018	2019	2020 (au 30 septembre)
53 747 254 \$	64 670 261 \$	80 904 841 \$	65 139 974 \$

L'augmentation de la valeur des contrats 2018 à 2019 est causée par une hausse de nos investissements en technologies numériques pour moderniser nos plateformes et pour des raisons stratégiques, de sécurité, d'affaires et en fonction de nos actifs sous gestion.

Troisième volet : fournisseurs de contrats informatiques

Vous trouverez ci-dessous la liste des cinq plus importants fournisseurs de contrats en T.I. ainsi que la valeur annuelle des contrats en informatique.

2017	
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	19 223 014 \$
Murex North America Inc.	3 663 750 \$
Larochelle Groupe Conseil inc.	1 778 380 \$
Facilite Informatique Canada (F.I.C.) inc.	1 726 960 \$
Hypertec Systems inc.	1 484 525 \$

2018	
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	22 291 086 \$
Murex North America Inc.	4 598 301 \$
Larochelle Groupe Conseil inc.	2 919 844 \$
FX Innovation	2 524 059 \$
Cofomo Consultants en informatique	2 068 536 \$

2019	
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	27 348 365 \$
FX Innovation Conseil inc.	5 772 896 \$
Murex North America Inc.	4 623 216 \$
Larochelle Groupe Conseil inc.	2 672 337 \$
Microsoft Corporation	2 666 690 \$

2020	
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	18 843 971 \$
Murex North America Inc.	5 072 151 \$
FX Innovation Conseil inc.	4 319 429 \$
Microsoft Canada inc.	3 535 116 \$
VMWare International Unlimited	2 048 382 \$

Nous considérons que la présente répond entièrement à votre demande d'accès telle que libellée.

[REDACTED]

En terminant, pour votre information, nous vous faisons part de la teneur de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c.A-2.1) :

« 135. Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai. »

Veuillez agréer, [REDACTED] mes salutations distinguées.

[REDACTED]

Claude Mikhail
Directeur, Droit administratif et
Responsable de l'accès à l'information
et de la protection des renseignements personnels